

PROCÈS VERBAL DE RÉUNION
CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2025

Présents : François BOCK, Maire, Claude FERRON, Joël LAFRECHOUX, Isabelle BOETSCH, Roselyne LACOUTURE, Patrice COURTAUD, adjoints, Cécile CERISIER, Sylvie DENIS, Fabienne GILLES-ROUSSEAU, Dominique GUYONNET, Thierry INGRAND, Sophie LE SIRE-ROUILLON, Christian PENOT, Françoise PERIDY, Renaud ROBERT, Pascal THIBAUT, Sophie VERGNAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration : Maud CERISIER à Joël LAFRECHOUX.

Absents : Sarah COLLOBER.

Le secrétariat a été assuré par : Sophie VERGNAUD

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages : 18

La séance débute à 20h00.

1 – Approbation de procès-verbal Reporté

2 – Budget de la commune et Budget du Lotissement La Grande Borne

A - VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024 DE LA COMMUNE DE GENCAY

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Sous la présidence de M. Claude FERRON, 1er Adjoint, hors présence de M. le Maire, il est présenté le réalisé de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, conforme aux états de consommation et de réalisation des crédits du SGC Sud-Vienne de Montmorillon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

• D'adopter le compte financier unique 2024, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et d'arrêter ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	2 611 518,94
		Réalisé :	1 655 818,89
		Reste à réaliser :	600 335,28
Recettes	:	Prévu :	2 611 518,94
		Réalisé :	1 145 790,17
		Reste à réaliser :	354 669,80

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	3 375 706,31
		Réalisé :	2 549 291,32
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	3 375 706,31
		Réalisé :	3 542 766,04
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-510 028,72
Fonctionnement :	993 474,72
Résultat global :	483 446,00

Vote 18 Pour

B - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	148 057,39
- un excédent reporté de :	845 417,33
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	993 474,72
- un déficit d'investissement de :	510 028,72
- un déficit des restes à réaliser de :	245 665,48
Soit un besoin de financement de :	755 694,20

M. le Maire propose l'affectation suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : EXCÉDENT	993 474,72
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	755 694,20
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	237 780,52
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	510 028,72

Vote 18 Pour

C - BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget 2025

Investissement

Dépenses : 3 849 209,48

Recettes : 4 094 874,96

Fonctionnement

Dépenses : 2 881 171,61

Recettes : 2 881 171,61

-:-

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 4 449 544,76 (dont 600 335,28 de RAR)

Recettes : 4 449 544,76 (dont 354 669,80 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 2 881 171,61 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 2 881 171,61 (dont 0,00 de RAR)

Vote 18 Pour

D - CONSTITUTION DE PROVISIONS SUR CREANCES DOUTEUSES

La commune a l'obligation de constituer des provisions dès lors que le recouvrement des restes à recouvrer est compromis malgré les diligences faites par le comptable public.

Le montant à provisionner suite à la dépréciation des créances de plus de deux ans doit représenter à minima 15% des créances de plus de deux ans constatés sur l'ensemble des comptes de créances douteuses et/ou contentieuses.

Des provisions sont prévues au budget à l'article 6817 : le montant 2025 est fixé à 10 000€

Vote 18 Pour

E -FONGIBILITE DES CREDITS

Cette disposition offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Elle permet de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

Vote 18 Pour

F – TAUX D'IMPOSITION 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition en 2025 par rapport à ceux de 2024 comme ci-après :

- taxe d'habitation (TH) : 20.57 %

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 39.39%

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 39.49 %

Vote 18 Pour

LOTISSEMENT LA GRANDE BORNE

Sous la présidence de M. Claude FERRON, 1er Adjoint, hors présence de M. le Maire, il est présenté le réalisé de la section de fonctionnement et de la section d'investissement, conforme aux états de consommation et de réalisation des crédits du SGC Sud-Vienne de Montmorillon,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le compte financier unique 2024, étant précisé que Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote et d'arrêter ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	Prévu :	131 825,30
		Réalisé :	131 825,30
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	131 825,30
		Réalisé :	65 912,65
		Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	:	Prévu :	65 912,65
		Réalisé :	65 912,65
		Reste à réaliser :	0,00
Recettes	:	Prévu :	65 912,65
		Réalisé :	65 912,65
		Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-65 912,65
Fonctionnement :	0,00
Résultat global :	-65 912,65

B - AFFECTATION DU RESULTAT 2024

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	65 912,65
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	65 912,65

M. le Maire propose l'affectation suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2024 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	65 912,65

C - BUDGET PRIMITIF 2025

Le conseil municipal vote les propositions nouvelles du budget 2025

Investissement

Dépenses : 131 825,30

Recettes : 131 825,30

Fonctionnement

Dépenses : 65 912,65

Recettes : 65 912,65

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	131 825,30	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	131 825,30	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	65 912,65	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	65 912,65	(dont 0,00 de RAR)

..!

3 –Vote des subventions aux associations

La commission finances propose au Conseil Municipal les subventions aux associations selon le tableau ci-dessous :

ASSOCIATIONS	MONTANT
A l'évi dance	50 €

ACCA	300 €
ADMR	2 100 €
Amicale Gencéenne Intercommunale	150 €
APE Collège	100 €
Association départementale sécheresse 86	100 €
Association des donneurs de sang	100 €
Centre Culturel La Marchoise	5 000 €
Cinéma de Gençay	2 500 €
Comité de Jumelage	300 €
Country Line	50 €
D'Rives en fêtes	500 €
Du fil à r'tordre	100 €
Elan épicerie solidaire	500 €
ESMG	1 000 €
Et si on dansait	75 €
FAE	500 €
Familles rurales	500 €
Judo	1000 €
Karaté	100 €
LACEPA	200 €
La Ronde des jeux	50 €
Le Chemin de Compostelle	100 €
Les Amis du vieux Château	500 €
Les chats de la Clouère	500 €
Les compagnons de la Clouère (course à pieds)	200 €
Les compagnons de la Clouère (cyclisme)	200 €
Pays gencéen Basket Club	900 €
Qi Gong Bien Être	100 €
SLC Tir à l'arc	500 €
Smarves et Clain Athlé 86	400 €
SNEMM	300 €
Tennis club de Gençay/Usson	600 €
Team Trail 86	100 €
Vitaligne	400 €
Volley Loisirs	150 €
TOTAL	20225 €

Vote 18 Pour

4 –Vote des contributions GIP Culture, FSE Collège de Gençay, Paidéiart

La commission finances propose au Conseil Municipal les contributions aux organismes selon le tableau ci-dessous, pour un total de 3 388€.

ASSOCIATIONS	MONTANT
FSE	2 688 €
GIP CAFE CULTURES	100 €
GIP ASSO CULTURES	100 €
Paidéiart	500 €

Vote 18 Pour

5 – OPAH – Attribution prime accession M BERGUIG

Dans le cadre du programme OPAH-RU 2023-2028, un dossier de candidature a été déposé par SOLIHA pour Monsieur Arthur BERGUIG, acquéreur d'un bien situé dans le périmètre de l'OPAH-RU, pour en faire sa résidence principale.

Monsieur Arthur BERGUIG, âgé de moins de 30 ans, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier de la prime accession.

Il est donc décidé d'attribuer à Monsieur Arthur BERGUIG la prime accession d'un montant de 1 500.00€, dans le cadre du programme OPAH-RU.

Cette aide financière est conditionnée à la réalisation effective de l'acquisition du bien situé à Gençay au n°2 Impasse Sainte Geneviève et au respect des engagements pris par l'acquéreur, notamment en matière d'occupation du logement.

La présente délibération sera transmise au service comptable de la commune et auprès du Centre des Finances publiques de Montmorillon pour mise en œuvre et versement de la prime.

Vote 18 Pour

6– Instauration redevance de nettoyage pour dépôt sauvage de déchets

Il a été constaté que certaines personnes déposent leurs ordures ménagères de manière sauvage, sans respecter les locaux dédiés aux poubelles ni les consignes de tri.

Ces pratiques engendrent des nuisances pour les habitants, des surcoûts pour la collectivité et nuisent à l'environnement. Afin de responsabiliser les contrevenants et de financer le surcoût lié à l'enlèvement de ces déchets sauvages, il est proposé de mettre en place une amende forfaitaire pour tous dépôts de déchets sauvages sur la commune et un tarif spécifique pour l'enlèvement des ordures ménagères déposées de manière anarchique.

Monsieur le Maire propose les décisions suivantes :

AMENDE FORFAITAIRE

Toute personne identifiée ayant effectué des dépôts illicites constatés sur le territoire de la commune de Gençay.

Les frais d'enlèvement des dépôts illicites seront mis à la charge de tout contrevenant, lorsqu'il sera identifié, selon la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par le service du Trésor public.

Ces frais seront facturés en tenant compte des frais de personnels et de véhicule, le tarif forfaitaire pour un enlèvement d'objets déposés illicitement sur un lieu public ou chemin boisés et évacué vers la déchetterie ou autre lieu d'évacuation sera de 50€, par tranche de 50 litres.

Cette disposition sera applicable à compter de ce jour.

Vote 18 Pour

TARIF SPECIFIQUE POUR L'ENLEVEMENT DES DEPOTS SAUVAGES

Mise en place d'un tarif spécifique

Un tarif pour l'enlèvement des ordures ménagères sauvages est mis en place. Ce tarif s'applique à tout dépôt de déchets ménagers en dehors des lieux prévus à cet effet et sans respect des consignes de tri.

Montant du tarif

Le montant du tarif est fixé à 50 € par enlèvement inférieur à 50 litres. Ce tarif pourra être révisé annuellement par délibération du conseil municipal.

Information et sensibilisation

Une campagne d'information et de sensibilisation sera menée auprès des habitants afin de rappeler les règles de dépôt des ordures ménagères et les consignes de tri.

Application

La présente délibération sera transmise à la Préfecture de la Vienne et affichée en mairie ainsi que sur le site internet de la commune.

Vote 18 Pour

7 –Décisions du maire

Il y a lieu de signer la convention fourrière canine pour le ramassage des chiens errants sur la commune de Gençay.

Il a ainsi été décidé de signer la convention fourrière canine entre Animal 'or et la Commune de Gençay.

8 – Questions diverses

- François BOCK informe les conseillers que le conseil municipal de mai sera exceptionnellement avancé au jeudi 22 mai 2025, en raison du voyage prévu à Breckerfeld lors du pont de l'Ascension.
- La date de visite des élus municipaux de la Centrale de Civaux est fixée au lundi 28 avril 2025 à 16 heures 30 ; 11 élus sont inscrits à ce jour ; un diner est prévu dans un restaurant de Civaux à l'issue de la visite.
- Il a été observé que le hall du collège était allumé toutes les nuits ; l'établissement en sera averti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h33

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 24 avril 2025.

Sophie VERGNAUD